|  |  |
| --- | --- |
|  | **Dépôt candidature**Appel à manifestation d’intérêt 2022-2023« Mixité dans l’usage des cours de récréation » |

**Contexte**

Dans le cadre de son action de sensibilisation des jeunes sur l’égalité entre les filles et les garçons, le Département a confié, en 2020, une étude au CAUE (Conseil d’aménagement, d’urbanisme et de l’environnement) des Pyrénées-Atlantiques sur la mixité dans l’usage des cours de récréation en collège. Cette étude s’est déroulée d’octobre 2019 à mai 2020.

**Enjeux**

Le temps de récréation est un temps important dans la journée des enfants, il re­présente près de 2h par jour, soit 1/3 du temps passé au collège. C’est un temps de détente, d’échange, de rencontre, d’apprentissage du « vivre ensemble » et du respect de l’autre.

Or, l’observation des cours de collèges montre un espace extrêmement mal réparti dans son utilisation où quelques garçons occupent, le plus souvent, près de 80% de la surface. Les publications ou les expériences de ter­rain nous apprennent que le peu d’intérêt porté, aujourd’hui, à ces cours de récréation peut favoriser des comporte­ments sexistes de la part des garçons et un sentiment de relégation de la part des filles.

Améliorer l’usage des espaces de récréation peut ainsi participer à libérer des tensions, favoriser les relations filles/garçons et apaiser la cour. Pour y parvenir, il convient de mobiliser et d’impliquer tous les acteurs, enfants et adultes, des établissements scolaires concernés.

**Objet de l’appel à manifestation d’intérêt**

Le Département, s’appuyant sur une expertise externe spécialisée en la matière, propose d’accompagner quatre collèges publics qui souhaitent engager une réflexion sur la mixité des usages de leur cour de récréation. La démarche passe, notamment, par trois phases :

1. Constat et analyse de la situation par les collégiens et la communauté éducative qui doivent parta­ger le constat, réfléchir à ses conséquences pour, ensuite, générer la volonté de faire évo­luer les choses.
2. Proposition de solutions adaptées et réalistes par rapport à la situation du collège, en tenant compte de ses propres moyens humains et financiers, ainsi que ceux que le Département pourra être en mesure de fournir. Les solutions porteront sur des propositions d’équipements, de gestion des espaces, d’organisation des missions des personnels, d’actions de sensibilisation, d’animations, etc.
3. La dernière partie portera sur la phase de mise en œuvre du plan d’action qui aura été validé par les différents acteurs du projet.

La méthode proposée est participative et s'appuie sur des ateliers, des enquêtes, etc. menées avec les collégiens et la communauté éducative.

**Modalités de dépôt de la candidature**

Le Département pourra accompagner un maximum de quatre collèges en 2022-2023.

La candidature est à déposer **avant le 5 juin 2022** par le chef d’établissement, sur ce formulaire en ligne : <https://framaforms.org/appel-a-manifestation-dinteret-ameliorer-la-mixite-dans-la-cour-du-college-1619531679>

**Contact CD 64 :** Direction de l’Éducation et des Collèges – 05 59 11 42 80 / fabienne.job@le64.fr.